Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15 NOV. 2023
ID : 026-212601652-20231113-DELIB20231111-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 15 NOV. 2023

OBJET :

Candidature à l'acquisition de la parcelle YE 27

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Votants : 28

N° 2023.11.11

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Anne-Lise VIALLON (pouvoir à F. FAYARD), Georges CASANOVA (pouvoir à A. BAROTEAUX), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Thierry SANCHEZ

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, informe l'assemblée de la vente de la parcelle YE 27 et de la demande de préemption faite à la SAFER concernant cette parcelle.

Exposé de la délibération :

La parcelle concernée étant une parcelle agricole pour laquelle il convient de préserver sa vocation, la Commune de Livron-sur-Drôme souhaite se porter candidate pour son acquisition avec un cahier des charges bailleur en cas de préemption par la SAFER.

Il est donc proposé de se porter candidat de la parcelle YE 27, sise Route de La Voulte, d'une superficie de 2 750 m² au prix de 7 020,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à se porter candidat pour l'acquisition de la parcelle YE 27 au prix de 7 020,00 € TTC et à signer la promesse unilatérale d'achat ci-jointe ;

- **DÉCIDE** de prélever la dépense relative aux frais d'actes sur les crédits inscrits au budget de la Commune ;

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15 NOV. 2023
ID : 026-212601652-20231113-DELIB20231111-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et prendre toute initiative dans le cadre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 15 NOV. 2023